

---

## **Commission d'Harmonisation en Biologie, Sciences Biologiques, Biotechnologiques et en Génie Biologique**

---

### **1. Publications de travaux de recherche (articles et communications)**

- 03 (trois) articles scientifiques impactés, selon le Journal Citation Reports (JCR), et classés en Q1 et Q2, et où le candidat auteur du dossier d'Habilitation Universitaire est en première position.

- Parmi ces 3 articles, au moins un article doit être classé en Q1.

Ces articles doivent impérativement tous être :

- Soumis et publiés après le passage au grade de Maître-Assistant ;
- La valeur du Quartile (Q1 & Q2) doit être celle de la date d'acceptation de l'article, et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ;
- Les expérimentations, les observations et le déroulement des travaux, objets de ces articles, doivent avoir été réalisés impérativement en dehors de la période de préparation de la thèse de Doctorat, et après la soutenance de ladite thèse.
- Pas d'égalité (de position) au niveau de la première position (pas "d'équal contribution") ;
- Les courts papiers (Short paper, note de recherche, article d'opinion, lettre à l'éditeur, etc.), ainsi que les articles de synthèse (Review) ne sont pas acceptés, et ce indépendamment de leurs Quartiles.
- Le candidat doit être porteur d'au moins un projet de recherche (National ou international) après son passage au grade de Maître-Assistant ; c'est à dire avoir été chef d'un projet national ou international, ou bien être titulaire d'un brevet international, dont son nom figure en première position, ou bien :
- Avoir Un (01) article scientifique définitivement publié, en Q1 ou Q2 et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ; et impacté selon le « Journal Citation Reports (JCR), où le candidat auteur du dossier d'HU est en première position. Porteur d'au moins un projet de recherche (National ou international) après son passage au grade de Maître-Assistant ; c'est à dire avoir été chef d'un projet national ou international, ou bien être titulaire d'un brevet international, dont son nom figure en première position, ou bien
- Avoir Un (01) article scientifique définitivement publié, en Q1 ou Q2 et correspondant à la spécialité fine pour laquelle se présente le candidat ; et impacté selon le « Journal Citation Reports (JCR), où le candidat auteur du dossier d'HU est en première position.

### **2. Encadrement de travaux de recherche**

- Deux Mastères de Recherche  
ou

- 04 (Quatre) Projets de Fin d'études (PFE) d'ingénieurs.

Ces Encadrements ne doivent pas être réalisés durant la même année. Ces documents doivent impérativement être justifiés par l'administration (Copies des PV de soutenance).

### **3. Activités pédagogiques**

01 Rapport détaillé et dûment justifié par l'administration des activités pédagogiques du candidat (les supports pédagogiques : Fascicules de cours, TD ou TP originaux du candidat sont vivement souhaités) ;

### **4. Autres critères**

- 01 Rapport de synthèse (mémoire) détaillé des activités de recherche, postdoctorales du candidat, comportant au moins une centaine de pages rédigées par le candidat, et analysé par le logiciel anti-plagiat officiel de l'Université d'appartenance du candidat (15% au maximum de similarité). La structure de ce rapport sera la suivante :
  - Introduction Générale
  - Une partie bibliographique
  - Une partie « Matériel et Méthodes »
  - Une partie Résultats & Discussions
  - Une partie Conclusions & Perspectives de recherche
  - Une liste des références citées.
- 01 Rapport détaillé et dûment justifié par l'administration des activités pédagogiques du candidat (les supports pédagogiques : Fascicules de cours, TD ou TP originaux du candidat sont vivement souhaités) ;
- 01 Rapport détaillé des activités d'encadrement du candidat ;